



Déclaration annuelle des émissions polluantes

- Rejets 2011 -

Établissement : Chaufferie de VAUGIRARD

Date : 13/02/2012

Commune : PARIS

Code postal : 75015

Section propriétés

Identité de l'exploitant(A)

Nom de l'exploitant	CPCU
Forme juridique	SA
Numéro SIREN	542097324
Adresse du siège social	185 rue de Bercy
Code postal	75012
Ville	PARIS
Pays	France
Société mère	

Informations relatives à l'établissement(B)

Nom de l'établissement	Chaufferie de VAUGIRARD
Adresse du site d'exploitation	25 rue Georges Pitard
Code postal	75015
Ville	PARIS
Nom du propriétaire	
Choix du référentiel géographique (0: WGS84, 1 : Lambert II)	Oui
Coordonnées en Lambert II étendu X	598084.0
Coordonnées en Lambert II étendu Y	2426224.0
Activité principale de l'établissement	chauffage urbain
Code APE	35.30Z
N° SIRET	54209732400041
Production annuelle	
Nombre d'installations	
Nombre d'employés	
Informations complémentaires	

Informations complémentaires relatives à l'établissement(C)

<i>Numéro GIDIC d'identification de l'établissement ou autre numéro attribué par l'inspection</i>	065.06236
<i>Numéro SIGAL d'identification de l'établissement ou autre numéro attribué par l'inspection</i>	
C1 : L'établissement comporte au moins une installation visée par la directive européenne n°2003/87/CE (quotas d'émission de gaz à effet de serre)	Oui
Activité au sens de la directive Quotas	Chauffage urbain
Précision pour les installations de combustion de plus de 20MW	- 2 -
C2 : L'établissement comporte au moins une	Oui

installation visée par l'annexe I du règlement (CE) N°166/2006 sur la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (dit règlement E-PRTR)

Activité au sens du règlement E-PRTR	1.(c)
Justification décochage Activité E-PRTR	
C31 : au moins une installation de combustion de puissance supérieure à 20 MW th (rubrique 2910)	oui
C32 : une grande installation de combustion de puissance supérieure à 50 MW th (directive GIC 2001/80/CE)	oui
C33 : une installation d'incinération de déchets industriels (capacité supérieure à 10t/j)(rubrique 167 C incinération ou 322 B4)	non
C34 : une installation consommant plus de 30t de solvant par an (directive "solvant" 1999/13/CE)	non
C35 : une usine d'incinération d'ordures ménagères (rubrique 322 B4)	non
C40-1 : Etablissement prélevant plus de 50 000 m3 d'eau par an	non
C40-2 : Etablissement apportant à l'eau rejetée plus de 100 mégathermies par an pour les rejets en mer ou 10 mégathermies par an pour les rejets en rivière, pour la période du 1er avril au 31 décembre	non
C41 : autosurveillance des émissions dans l'eau	non
C42 : autosurveillance des émissions dans l'air	oui
C43 : Etablissement possédant au moins une installation utilisant ou émettant des COV (-cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques de 1ère ou 2ème catégorie (phrases de risque R45, R46, R49, R60, R61) -cancérogènes halogénés de 3e catégorie (phrase de risque R40))	non
C44 : paiement de la TGAP rejets atmosphériques	oui
C45 : prévention du risque légionellose (présence d'au moins une tour aérorefrigérante)	non
C46-1 : installation produisant des déchets dangereux en quantité supérieure à 10 t/an ou à 2 t/an pour les établissements « E-PRTR » (C2)	oui
C46-2 : installation produisant des déchets non dangereux en quantité supérieure à 2 000 t/an pour les établissements E-PRTR (C2)	non
C47 : installations de traitement de déchets dangereux	non
C48 : installations de stockage, d'incinération, de compostage ou de méthanisation de déchets non dangereux	non
Capacité restante	
C49 : installation exerçant une des opérations de traitement de déchets suivantes : traitement en milieu terrestre (ex:épandage de boues) ou injection en profondeur	non
Volume de boues épandu	

Section eau

Définition des types de rejet(D1)

libellé	Type de rejet 2	Volume annuel rejeté (m3)	Nom de la station d'épuration extérieure	Nom du milieu récepteur final	Chaleur rejetée (Mth/an)
---------	-----------------	---------------------------	--	-------------------------------	--------------------------

Commentaire(s) de l'exploitant :

Pas de rejet dans le milieu naturel avec ou sans station d'épuration externe. [9/1/2012 9:7]

Informations sur les rejets dans l'eau(D2)

libellé	Type rejet	Masse émise totale(kg)	Masse imp. (kg)	Masse accidentelle	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	methodeutilisée	masse émise retenue (kg)	Rend. Epur.(%)	Rej. final (kg)	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)	Volume du rejet (en m3)
---------	------------	------------------------	-----------------	--------------------	-------------------------	--	-----------------	--------------------------	----------------	-----------------	-----------------------	--	---------------------------------------	-------------------------

Commentaire(s) de l'exploitant :

Voir remarque D1. Les seuils fixés par l'AM du 24/12/02 modifiant l'AM du 2/2/98 ne concernent pas nos installations, néanmoins nos émissions restent très inférieures aux seuils de déclarations. [9/1/2012 9:13]

Informations sur les prélèvements d'eau(E)

prélèvement dans les eaux de surface

prélèvement dans les eaux souterraines

prélèvement d'un réseau de distribution

prélèvement dans la mer ou l'océan (m3/an)

Nombre de jours

Commentaire(s) de l'exploitant :

Pas de prélèvement d'eau. [9/1/2012 9:7]

Rejet air

Emission des polluants atmosphériques(F)

libellé	Emissions issue des fiches de calcul (kg)	Autre émission (kg)	Source autre émission	Emissions (kg)	Masse accidentelle (kg)	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation de la méthode	Fiches de calcul	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)	Volume du rejet (en m3)
Oxydes de soufre (SOx = SO2 + SO3) (en eq. SO2)	175422.663	0.0		175422.663		M	ALT		GEREP 2011 VAUGIRARD				
Protoxyde d'azote (N2O)	1336.785975	0.0		1336.785975		C	NRO		GEREP 2011 VAUGIRARD				
Poussières totales (TSP)	3062.241	0.0		3062.241		M	ALT		GEREP 2011 VAUGIRARD				
Monoxyde de carbone (CO)	3819.3885	0.0		3819.3885		E			GEREP 2011 VAUGIRARD				
Méthane (CH4)	2291.6331	0.0		2291.6331		C	NRO		GEREP 2011 VAUGIRARD				
Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse	6.0006603692	0.0501E7		6.0006603692	92501E7	C	NRO		GEREP 2011 VAUGIRARD				
Dioxyde de carbone (CO2) d'origine biomasse	0.0	0.0		0.0					GEREP 2011 VAUGIRARD				
Oxydes d'azote (NOx = NO + NO2) (en eq. NO2)	95585.6655	0.0		95585.6655		M	ALT		GEREP 2011 VAUGIRARD				
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	0.073056321	0.0		0.073056321		M	NRO		GEREP 2011 VAUGIRARD	(NF X43-329:2003)			
Benzène	656.1945	0.0		656.1945		M	MRC		GEREP 2011 VAUGIRARD				
Arsenic et ses composés (As)	2.624778	0.0		2.624778		M	NRO		GEREP 2011 VAUGIRARD	(NF EN 14385:2004)			

Commentaire(s) de l'exploitant :

EMISSIONS PLUS FAIBLE QUE L'ANNEE PASSEE POUR DES RAISONS DE CLIMATOLOGIE. [27/1/2012 10:5] Concernant les émissions atmosphériques, nos activités sont visées par le plan de réduction des substances toxiques dans l'air défini par votre Ministère. 3 substances sont visées : les HAP, le benzène et l'arsenic. Nous avons donc fait figurer les valeurs et établi les flux en fonction des concentrations moyennes observées lors d'un contrôle inopiné demandé par vos services et réalisés par un autre bureau de contrôle. Un calcul à l'aide de la détermination d'un facteur d'émission donne à peu près les mêmes valeurs. Vous pourrez noter que ces valeurs sont extrêmement faible d'une part et que d'autre part elles sont à considérer pour l'arsenic et le benzène en tant qu'inférieur à. [6/3/2012 7:46]

émissions d'hydrofluorocarbures(G1)

HFC -23

HFC -32

HFC -4310mee

HFC -125
HFC -134a
HFC -152a
HFC -143a
HFC -227ea
HFC -365mfc

Emissions de perfluorocarbures(G2)

PFC-14
PFC-116
C3F8
C4F10
C5F12
C6F14
HFE-7100

Emissions de composés organique volatils non méthaniques(G3)

R40 halogéné
R45
R46
R49
R60
R61

CO2 quotas

Estimation des émissions liées à la combustion(J1)

libellé	Référent combustible	Installation	Consommation annuelle	Unité	La consommation	Niveau consommation inférieur	PCI	Unité PCI	Niveau méthode PCI	Niveau méthode PCI inférieur	Provenance PCI	Facteur d'émission de CO2	Unité CO2	Le FE	Niveau FE inférieur	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation	Niveau facteur oxydation	Niveau facteur oxydation inférieur	Provenance facteur oxydation	Fraction biomasse	Emission après épuration
Fioul lourd	1407931	GEREP 2011 VAUGIRARD	18695.0	0	4	non	11.35	7	3	non	CALCUL ISSUE DE DONNEES SOVEN ET TOTAL - VALIDE	78.95	(kg/GJ)	3	non	CALCUL SELON DONNEES SOVEN ET TOTAL - VALIDE	0.995	2	non	AM 31/3/08	0.0	6.0006603692925

Estimation des émissions liées à la combustion(J2)

Emission de dioxyde de carbone

6.0006603693E7

Emission CO2 PNAQ

6.0029E7

Justificatif

LES CALCULS SONT FAIT SUR LA BASE D'UN FACTEUR D'EMISSION EN T/T ? MAIS VOUS NE LAISSEZ PAS LE CHOIX DE L'UNITE DONC UNE LEGERE IMPRECISON, PLUS LES ARRONDIS.

Commentaire(s) de l'exploitant :

EMISSIONS PLUS FAIBLE QUE L'ANNEE PASSEE POUR DES RAISONS DE CLIMATOLOGIE. [27/1/2012 10:5]

Estimation des émissions liées au procédé(L1)

libellé	Installation	Quantite annuelle utilisée ou produite	Unité quantité annuelle	Niveau méthode pour la quantité annuelle	Niveau methode inférieur quantité	Facteur d'émission ou de corrélation	unite	Niveau méthode pour le FE	Niveau methode inférieur facteur émission	Provenance du facteur d'émission ou de corrélation	Facteur conversion CO2	Niveau méthode conversion CO2	Provenance facteur conversion CO2	Fraction biomasse	émission
---------	--------------	--	-------------------------	--	-----------------------------------	--------------------------------------	-------	---------------------------	---	--	------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	-------------------	----------

Estimation des émissions liées au procédé(L2)

Emission de dioxyde de carbone

Emission CO2 PNAQ

Justificatif

Commentaire(s) de l'exploitant :

PAS D'EMISSION DE PROCDE. [27/1/2012 9:59]

Estimation des émissions totales de CO2 quotas de l'établissement(M)

<i>Emission de dioxyde de carbone (CO2) (en kg)</i>	6.0029E7
Nom organisme vérificateur	13
Conclusion du rapport de vérification	conclusion sans réserve
Date du rapport de vérification	08/02/2012
Informations	
PDF	

Fiche calcul air : GEREP 2011 VAUGIRARD (CO2 Quotas)

Description de l'installation.(H1)

Date d'autorisation	18/11/1997
Localisation sur le site	25 RUE GEORGES PITARD 75015 PARIS
Activité(s) développée(s)	CHAUFFAGE URBAIN
Nature des équipements	chaudière(s)
Autres, précisez	
Pour les chaudières utilisant un combustible solide, préciser le type de foyer	
Précision du foyer	
quantité	443.0
Unité	MW PCI
quantité	257243.0
unité (t, ...)	TONNES
type de produit (clinker,...)	VAPEUR
Nombre d'heures de fonctionnement PCN	461.0
Hauteur de la cheminée 12 en mètres	128.0

Activités de l'installation si combustible(H21)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité consommation	Niveau de méthode pour la consommation annuelle	Niveau méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 28 juillet 2005 pour la consommation annuelle	Brut / sec	Cendres / Hors cendres	Teneur en eau (en %)	Teneur en carbone (en %)	Teneur en soufre (en %)	Teneur en cendres (en %)	Teneur en chlore (en %)	PCI	Unité PCI	Niveau de méthode pour le PCI	Niveau méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 28 juillet 2005 pour le PCI	Provenance du PCI	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Type d'activité (combustion/prédé)	Masse volumique (t/m3)
	203 : Fioul lourd	18695.0	t (tonne)	4	non	0	0		87.5	- 9 -			11.35	MWh/t	3	non	CALCUL ISSUE DE	0.0	1	

DONNEES
SOVEN ET
TOTAL -
VALIDE

Activités de l'installation si procede(H22)

libellé	Procédé	Quantité utilisée/produite	Unité	Précision	Niveau de méthode pour la quantité annuelle	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 28 juillet 2005	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique de la quantité de matière première ou production (t/m3)
---------	---------	----------------------------	-------	-----------	---	---	--	--------------------------------------	---

Emissions de l'installation si plan de gestion de solvant(H31)

libellé	Quantité (kg) de solvants organiques, à l'Etat pur ou dans des mélanges achetés, qui est utilisée dans les installations pendant la période au cours de laquelle le bilan massique est calculé : (I1)	Quantité (kg) de solvants organiques à l'Etat pur ou dans des mélanges récupérés et réutilisés comme solvants à l'entrée de l'unité (le solvant recyclé est compté chaque fois qu'il est utilisé pour exercer l'activité) : (I2)	Emissions (kg) dans les gaz résiduaire : (O1)	Perte (kg) de solvants organiques dans l'eau, le cas échéant, du traitement des eaux résiduaire pour le calcul prévu dans O5 : (O2)	Quantité (kg) de solvants organiques qui subsistent sous forme d'impuretés ou de résidus dans les produits issus de l'opération : (O3)	Emissions (kg) non captées de solvants organiques dans l'air. Cela comprend la ventilation générale de locaux qui s'accompagne d'un rejet d'air dans l'environnement extérieur par les fenêtres, les portes, les ouvertures similaires : (O4)	Perte (kg) de solvants organiques et/ou de composés organiques due à des réactions chimiques ou physiques (y compris de ceux qui sont détruits, par incinération ou d'autres traitements de gaz et des eaux résiduaire, ou captés, par exemple par absorption, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O5, O7 ou O8 : (O5)	Solvants organiques (kg) contenus dans les déchets collectés : (O6)	Solvants organiques, ou solvants organiques contenus dans des mélanges, (kg) qui sont vendus ou sont destinés à la vente en tant que produits ayant une valeur commerciale : (O7)	Solvants organiques (kg) contenus dans des mélanges, récupérés en vue d'une réutilisation, mais non utilisés à l'entrée de l'unité, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O7 : (O8)	Solvants organiques (kg) libérés d'une autre manière : (O9)	Emissions diffuses au sens de la directive 1999/13/CE	Emissions totales au sens de la directive 1999/13/CE	Dont émission dans l'air	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---------	---	--	---	---	--	---	--	---	---	---	---	---	--	--------------------------	---	----------------------------------

Emissions de l'installation si facteur d'émission (combustion)(H32)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Facteur d'émission (kg/Gj)	Niveau de méthode pour le facteur d'émission CO2	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation du carbone (ratio)	Niveau de méthode pour le facteur d'oxydation du carbone	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 28 juillet 2005	Provenance du facteur d'oxydation du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent du combustible H2	Référent du combustible H2
Protoxyde d'azote (N2O)	203 : Fioul lourd	18695.0	t (tonne)	0.00175		non	CIRCULAIRE DU 15/4/02			- 10 - non		1336.785975			1407931	1

Monoxyde de carbone (CO)	203 : Fioul lourd	18695.0	t (tonne)	0.0050		non	ESTIMATION, VALEUR CLASSIQUEMENT RENCONTREE			non		3819.3885		1407931	1
Méthane (CH4)	203 : Fioul lourd	18695.0	t (tonne)	0.0030		non	CIRCULAIRE 15/4/02			non		2291.6331		1407931	1
Dioxyde de carbone (CO2)	203 : Fioul lourd	18695.0	t (tonne)	78.95	3	non	CALCUL SELON DONNEES SOVEN ET TOTAL - VALIDE	0.995	2	non	AM 31/3/08	6.000660369292501E7		1407931	1

Emissions de l'installation si mesure(H33)

libellé	Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Désignation du point de rejet	Débit annuel des effluents (Nm3/an)	Mesure en continu du débit	Fréquence de la mesure du débit (nb/an)*	Concentration moyenne de polluant à l'émission après traitement (kg/Nm3)	Unité	Mesure en continu de la concentration	Fréquence des mesures de concentration (nb/an)*	Niveau de méthode pour la détermination de CO2 par la mesure	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
Oxydes de soufre (SOx = SO2 + SO3) (en eq. SO2)				2.187315E8	non		8.02E-4		oui		0	175422.663				
Poussières totales (TSP)				2.187315E8	non		1.4E-5		oui		0	3062.241				
Oxydes d'azote (NOx = NO + NO2) (en eq. NO2)				2.187315E8	non		4.37E-4		oui		0	95585.6655				
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)				2.187315E8	non		3.34E-10		non		0	0.073056321				
Benzène				2.187315E8	non		3.0E-6		non		0	656.1945				
Arsenic et ses composés (As)				2.187315E8	non		1.2E-8		non		0	2.624778				

Emissions de l'installation si facteur d'émission ou corrélation (hors combustible)(H34)

libellé	Matière première ou production	Quantité de matière première ou volume d'activité	Unité de matière première ou de production	Facteur de corrélation (kg/unité d'activité)	Unité du facteur de corrélation	Préciser	Niveau de méthode pour le facteur de corrélation	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Provenance du facteur de corrélation utilisé	Facteur de conversion du carbone (%)	Niveau de méthode pour le facteur de conversion du carbone	Provenance du facteur de conversion du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent matière première ou production H2	Référent matière première ou production H2
										- 11 -							

Emissions de l'installation si bilan matière(H35)

libellé	Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Description des intrants	Quantités entrantes (kg)	Quantités sortantes hors émissions en équivalent intrants (kg)	Element sur lequel est indexé le bilan matière	Teneur moyenne de l'élément dans les intrants (%)	Part de l'élément dans le polluant émis (%)	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---------	---	--	--------------------------	--------------------------	--	--	---	---	--------------------------	---	---	---	----------------------------------

Section sol

Émissions de polluants dans le sol(S)

libellé	Emission (kg)	Masse accidentelle (kg)	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)
---------	---------------	-------------------------	------------------	-------------------------	--	-----------------------	--	---------------------------------------

Section déchets

Production des déchets dangereux(N11)

libellé	Désignation usuelle	Quantité produite	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	Filière d'élimination	Département	Pays	Nom de l'établissement assurant l'élimination/la valorisation	Adresse de l'établissement assurant l'élimination/la valorisation	Adresse de l'établissement réceptionnant le déchet	Identifiant dechet	Numéro de notification
160506	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire	1.05	Pesage			D15	Seine-Saint-Denis					312	
150202	absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	0.05	Pesage			D5	Val-de-Marne					290	
190806	résines échangeuses d'ions saturées ou usées	6.1	Pesage			D1	Yvelines					376	
160601	accumulateurs au plomb	1.42	Pesage			R4	Seine-Saint-Denis					315	
200113	solvants	0.14	Pesage			D1	Seine-Saint-Denis					396	
160708	déchets contenant des hydrocarbures	10.5	Pesage			D12	Val-d'Oise					319	
160708	déchets contenant des hydrocarbures	11.0	Pesage			D13	Seine-Maritime					319	
150110	emballages	0.1065	Pesage			R13	Seine-Saint-Denis					288	

	contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus											
160504	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses	0.0075	Pesage			D15	Seine-Saint-Denis				311	
150202	absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	1.849	Pesage			R13	Seine-Saint-Denis				290	
100104	cendres volantes et cendres sous chaudière d'hydrocarbures	2.06	Pesage			D9	Mayenne				150	

Commentaire(s) de l'exploitant :

Le comparatif de la quantité de déchets quelqu'il soit ne peut être comparé d'une année à l'autre. Les saisons sont différentes à chaque fois, les travaux d'entretien le sont aussi, cela ne peut être reproductible d'une année sur l'autre. [13/2/2012 8:53]

Quantité totale de déchets dangereux(N12)

Quantité totale de déchets dangereux produits (t/an) 34.283

Production des déchets non dangereux(N21)

libellé	Catégorie de déchet	Quantité produite	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	Filière d'élimination	Département	Pays	Identifiant dechet
	19 09 02 : boues de clarification de l'eau	14.06	Pesage			R5	Val-de-Marne		boues de clarification de l'eau

Commentaire(s) de l'exploitant :

Le comparatif de la quantité de déchets quelqu'ils soient ne peut être comparé d'une année à l'autre. Les saisons sont différentes à chaque fois, les travaux d'entretien le sont aussi, cela ne peut être reproductible d'une année sur l'autre. [11/1/2012 10:48]

Quantité totale de déchets non dangereux(N22)

Quantité totale de déchets non dangereux produits (t/an) 14.06

Nomenclature

Traitement des déchets dangereux(N31)

libellé	Désignation usuelle	Département	Pays	Quantité admise	Quantité traitée	Filière de traitement	Identifiant dechet
---------	---------------------	-------------	------	-----------------	------------------	-----------------------	--------------------

Quantité totale de déchets dangereux traités(N32)

Quantité totale de déchets dangereux traités (t/an)

Traitement des déchets non dangereux(N41)

libellé	Filière de traitement	Quantité département	Quantité hors département	Quantité étranger	Quantité traitée
---------	-----------------------	----------------------	---------------------------	-------------------	------------------

Quantité totale de déchets non dangereux traités(N42)

*Quantité totale de déchets non dangereux traités
(t/an)*

Nomenclature

Section Anomalies

Ensemble des anomalies de la déclaration(Anomalies)

F	Polluant : Poussières totales (TSP) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 3062.241 Valeur année précédente : 7516.103
F	Polluant : Protoxyde d'azote (N2O) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 1336.786 Valeur année précédente : 2558.687
F	Polluant : Méthane (CH4) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 2291.633 Valeur année précédente : 4386.321
F	Polluant : Oxydes de soufre (SOx = SO2 + SO3) (en eq. SO2) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 175422.663 Valeur année précédente : 326532.937
F	Polluant : Oxydes d'azote (NOx = NO + NO2) (en eq. NO2) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 95585.666 Valeur année précédente : 190407.953
F	Polluant : Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 6.0006603693E7 Valeur année précédente : 1.14346998395E8
F	Polluant : Monoxyde de carbone (CO) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 3819.389 Valeur année précédente : 7310.535
M	Alerte : L'émission de CO2 Quotas (tableau M) doit être inférieure ou égale (hormis le cas de consommation de gaz sidérurgique produit en dehors du site) à l'émission de CO2 d'origine non biomasse (tableau F) : Valeur CO2 Quotas (tableau M) : 6.0029E7 Valeur CO2 d'origine non biomasse (tableau F) : 6.000660369292501E7
N11	Dechets dangereux : catalyseurs usés contenant des métaux ou composés de métaux de transition dangereux (160802) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 37.74
N11	Dechets dangereux : tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure (200121) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.046
N11	Dechets dangereux : boues aqueuses provenant du nettoyage des chaudières contenant des substances dangereuses (100122) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.847
N11	Dechets dangereux : piles et accumulateurs visés aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03 et piles et accumulateurs non triés contenant ces piles (200133) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.031
N11	Dechets dangereux : absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses (150202) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : 1.899 Valeur année précédente : 0.183
N11	Dechets dangereux : déchets contenant des hydrocarbures (160708) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : 21.5 Valeur année précédente : 0.1

Commentaire(s) de l'exploitant :

Voir commentaires par rubriques. [11/1/2012 10:49]

Section signataire

Responsable de la déclaration(Z)

Nom

GREGY ALAIN

Date

13/02/2012

Qualité

RESP APPROVISIONNEMENT COMBUSTIBLE

Nom

LAVERGNE PHILIPPE

Fonction

RESP REGLEMENTATION

Tél.

0144685461

Fax

mél

philippe.lavergne@cpcu.cofely.fr

Observations du signataire : (Indiquer, en particulier les éventuels changements intervenus sur l'établissement au cours de l'année écoulée tels que périmètre des activités, nouveaux procédés de traitements,?)

Notre activité est soumise aux aléas climatique, donc faire des comparaisons d'une année sur l'autre par rapport aux quantités émises n'as pas de sens, ou tout du moins devrait être recoupée par rapport à des concentrations moyennes. Même raisonnement sur les quantités d'eau. Les comparaisons en quantités massiques de déchets n'ont pas non plus de sens puisque qu'ils sont variables en qualité et en quantité en fonction des entretiens de maintenance que nous faisons d'une année sur l'autre, et donc elles sont différentes et seront toujours différentes.

Commentaire(s) du service déconcentré :

suite à notre échange, mise en révision de la déclaration afin que vous puissiez intégrer les données relatives aux rejets atmosphériques de HAP, As et Benzène.Merci
 [5/3/2012 14:22]